

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 14 janvier 2019 à la salle municipale de l'hôtel de ville à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présente madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : une (1) personne

RÉSOLUTION NO : 2019-01-6999

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7000

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, tout en laissant le point 15 *Questions diverses* ouvert.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux :**
 - Séance ordinaire du 10 décembre 2018
 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2018 – Budget 2019
 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2018 – Projet de règlement Taxation 2019
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - A. Adoption du règlement n° 229-2019 établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception
 - B. Annulation de taxes 2015-2016-2017 – 15 matricules 38.67\$
7. **Ressources humaines**
 - A. Embauche d'un responsable de patinoire temporaire – Saison 2018-2019 VB 4/14
 - B. Démission d'un membre CCU
8. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
9. **Voirie municipale**
10. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
 - A. Paiement total et final à Les Constructions Gaétan Pauzé inc. – Construction d'un bloc sanitaire
11. **Santé et bien-être (HLM)**
12. **Urbanisme et environnement**

13. Loisirs et culture

A. Les Loisirs de Guénette inc. – Transfert d'immeuble

14. Autres

- A. Adoption des salaires de décembre 2018 pour un montant brut de 98 785.34 \$
- B. Adoption des dépenses de décembre 2018 pour un montant de 295 859.75 \$
- C. Opinion juridique : nil
- D. Réaménagements budgétaires : nil

15. Questions diverses

- A.
- B.

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7001

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux suivants, et ce, tels que déposés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 en modifiant la résolution 2018-12-6972 relative aux signataires autorisés pour et au nom de la municipalité pour 2019 de la façon suivante : Remplacer Nathalie Labelle, dg/st par intérim ou Manon Falardeau dga/sta par intérim par Jean Bernier, dg/st ou Nathalie Labelle, dga/sta
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 Adoption Budget 2019
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 Dépôt Projet de règlement de taxation 2019

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h03 et se termine à 19h09.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7002

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 229-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

- ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a adopté son budget pour l'année financière 2019 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;
- ATTENDU qu'il est pertinent pour la Municipalité de se prévaloir des dispositions contenues aux articles 244.29 et suivantes de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);
- ATTENDU qu'un avis de motion n° 2018-12-6995 relatif au présent règlement a été donné par Normand Bernier à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 19 décembre 2018, et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces adopte le règlement le n° 229-2019 établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7003
ANNULATION DE TAXES 2015-2016-2017

ATTENDU que la municipalité a des taxes à recevoir des années 2015, 2016 et 2017 totalisant 38.67\$ pour des parcelles de terrain non réclamé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'annulation de ces taxes tel que présenté ci-dessous ainsi que des intérêts s'y rapportant :

MATRICULE	2015	2016	2017
9252-98-8737		0.83	0.80
9157-95-8361		0.83	0.80
9157-96-4004		0.83	0.80
9157-97-2315		0.83	0.80
9252-24-9316		0.83	0.80
9153-60-1869		0.83	0.80
9459-70-1639		0.83	0.80
9352-17-0022		0.83	0.80
8958-05-3700		0.83	0.80
8958-05-4227		0.83	0.80
8958-23-3052		0.83	0.80
8958-23-0663		0.83	0.80
8958-41-0447	1.72	0.83	13.30
8957-18-5887		0.83	0.80
9055-61-0337		0.83	0.80
	1.72 \$	12.45 \$	24.50 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7004
EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE PATINOIRE – STATUT TEMPORAIRE
SAISON 2018-2019 – PATINOIRE VB 4/14

ATTENDU que le 6 novembre 2018, la municipalité affichait à l'interne comme à l'externe une offre d'emploi pour recruter un responsable de patinoire dans le secteur Val-Barrette pour la saison 2018-2019 à raison de 4 jours/14 jours;

ATTENDU que trois candidatures ont été reçues dans les délais requis;

ATTENDU que la directrice générale par intérim a arrêté son choix sur la personne de Jérémy Plouffe et qu'elle a procédé à son embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par la directrice générale par intérim d'embaucher M. Jérémy Plouffe à titre de responsable de patinoire secteur Val-Barrette 4/14, statut temporaire, pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7005

DÉMISSION DU CCU DE MME KRISTEL LUCAS

ET NOMINATION DE MME MARJOLAINE DUFOUR FRANCOEUR

ATTENDU que le 9 janvier dernier, Mme Kristel Lucas informait la municipalité de sa démission en tant que membre régulier du Comité Consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU que Mme Marjolaine Dufour Francoeur est membre substitut du CCU depuis le 9 mars 2015 et qu'elle a manifesté son intérêt à devenir membre régulier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'accuser réception de la démission de Mme Kristel Lucas et de la remercier de son implication grandement appréciée au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- De nommer Mme Marjolaine Dufour Francoeur à titre de membre régulier au sein du CCU;
- De lancer un appel de candidature pour de nouveaux membres substitués pour le CCU.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7006

**PAIEMENT TOTAL ET FINAL À LES CONSTRUCTIONS GAÉTAN PAUZÉ INC.
CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE**

ATTENDU que la construction du bloc sanitaire est terminée, et ce, à la satisfaction de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture n° 344 au montant de 86 719.89 \$, toutes taxes incluses, datée du 21 décembre 2018, à Les Constructions Gaétan Pauzé inc., laquelle se détaille comme suit :

Construction du bloc sanitaire selon la soumission :	75 000 \$
Modification électrique autorisée :	50 \$
Modification plafond de l'abri autorisée :	250 \$
Pierre nette et transport autorisés :	125 \$
Pour un total de 75 425 \$ plus taxes.	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7007

**FIN AU PROJET D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 744, CHEMIN DE
GUÉNETTE**

ATTENDU la résolution n° 2018-10-6925 adoptée par le conseil municipal le 9 octobre 2018, laquelle s'adressait à la *Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Mont-Laurier* quant au projet de cession par *Les Loisirs de Guénette inc.* en faveur de la Municipalité de Lac-des-Écorces;

ATTENDU que la Municipalité, au nom de *Les Loisirs de Guénette inc.*, demandait, entre autres, à la *Corporation Épiscopale* de renoncer à la clause d'interdiction d'aliéner qui est présente dans l'acte de donation n° 1846 daté du 27 mai 1986 par la *Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Mont-Laurier* à *Les Loisirs de Guénette inc.*, enregistré le 28 mai 1986 sous le numéro 172049;

ATTENDU que le 9 janvier 2019, le Diocèse de Mont-Laurier donnait suite à la résolution n° 2018-10-6825 de la Municipalité en faisant parvenir à celle-ci un extrait de la résolution adoptée par le Collège des consultants, à savoir :

« Nonobstant, la **clause de prohibition d'aliéner** est inséparable de la donation actuelle comme elle l'était avec *Les Loisirs de Guénette*, savoir : « Il est expressément entendu que l'immeuble faisant objet de la présente donation ne pourra être vendu ou autrement aliéné à titre onéreux ou gratuit sans le consentement, écrit du donateur, sauf en faveur de la Municipalité de Lac-des-Écorces. » »;

ATTENDU que la présence de cette clause serait très contraignante pour la Municipalité et que celle-ci ne désire pas dépendre de la Corporation Épiscopale en ce qui concerne l'avenir de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'informer *Les Loisirs de Guénette*, que suite à la décision du Collège des consultants de refuser de retirer la clause de prohibition d'aliéner, que le Conseil municipal n'est plus intéressé par le projet d'acquisition de l'immeuble du 744, chemin de Guénette;
- D'informer également l'OSBL que la Municipalité cessera tout versement d'aide financière à compter du 1^{er} mars 2019;
- D'acheminer une copie de la présente résolution à *Les Loisirs de Guénette inc.* et à la *Corporation Épiscopale Catholique Romaine de Mont-Laurier*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7008

AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de décembre 2018 pour un montant brut de 98 785.34 \$ ainsi que les dépenses du mois de décembre 2018 pour un montant de 295 859.75 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7009

REMERCIEMENTS AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre nos plus sincères remerciements au Club de l'Âge d'Or de Lac-des-Écorces pour leur coopération lors de la fermeture complète de la route 117 le 28 décembre dernier à la suite d'un accident survenu tout près du chemin des Quatre-Fourches.

Le Conseil municipal a grandement apprécié votre générosité en mettant votre salle à la disposition des passants, et ce, durant plusieurs heures.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h18 et se termine à 19h19

RÉSOLUTION NO : 2019-01-7010
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h19.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire